



Le Président

Paris, le 31 janvier 2013

Monsieur Le Premier Ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75700 PARIS

Objet : Grand Paris Express

Monsieur Le Premier Ministre,

La Profession des Travaux Publics est toute entière mobilisée derrière le projet du Grand Paris qui est d'une ampleur que l'Île-de-France n'a pas connue depuis 40 ans avec la création des villes nouvelles et du réseau RER.

Ce projet fait l'objet d'un large consensus parmi les élus, le monde économique et associatif et les populations qui y voient le moyen d'améliorer les transports en Île-de-France et de développer l'économie francilienne en renforçant l'attractivité de la Région capitale, et plus largement du territoire français.

Au moment où la situation de l'emploi se dégrade et où le secteur des Travaux Publics subit les effets de la crise, cet ambitieux projet est, au-delà de sa dimension transport, un réel projet d'urbanisme et de développement conforme au SDRIF (Schéma Directeur de la Région Île-de-France). Il est, à lui seul, de nature à générer de la croissance et de l'espoir pour nos concitoyens.

C'est pourquoi, il nous semble essentiel, alors que vous allez devoir prochainement rendre vos arbitrages sur ce dossier, de vous apporter les précisions nécessaires sur les capacités d'intervention de nos entreprises et sur l'impact de ce projet pour notre secteur d'activité.

Nous avons en effet pris connaissance avec surprise des réserves évoquées dans le rapport de monsieur Auzannet quant à la capacité de la profession à construire l'infrastructure dans les meilleurs délais.

Les entreprises françaises utilisent régulièrement une vingtaine de tunneliers, d'un diamètre supérieur à 4 mètres, travaillant dans tous les types de terrain à travers le monde et sont en capacité, avec leurs fournisseurs, de mobiliser aisément les 6 à 10 tunneliers nécessaires à la réalisation du Grand Paris Express.



Notre expérience tirée de réalisations récentes en France comme à l'international, avec des contraintes techniques parfois fortes (métros de Marseille ou de Lyon ; métros de Caracas, Johannesburg, Sydney ou Shanghai) nous permet d'affirmer qu'un tunnelier peut creuser de 2 500 à 3 000 mètres par an en vitesse de croisière et selon la nature du terrain.

Nos entreprises fortes de leurs expériences du sous-sol francilien considèrent donc que les rythmes de creusement présentés par la Société du Grand Paris au cours des réunions publiques sont tout à fait réalistes.

Par ailleurs, s'agissant des craintes exprimées parfois sur la capacité des entreprises à réaliser les gares au rythme imposé, je tiens à vous rassurer. La FNTP compte parmi ses adhérents les leaders mondiaux des fondations spéciales, des injections et des parois moulées qui sauront mobiliser avec leurs fournisseurs les équipements et les personnels nécessaires au bon déroulement du chantier quel que soit le calendrier que vous déciderez.

Au-delà de leurs capacités techniques, nos entreprises adhérentes sont en mesure d'apporter des réponses concrètes tant sur le plan environnemental que sur le plan sociétal.

Le Grand Paris Express, ce sont 10 000 emplois non délocalisables chaque année, durant la durée des travaux (15 à 20 ans), dans les métiers des Travaux Publics. Ces emplois seront pourvus pour l'essentiel par des franciliens, mais également par redéploiement d'équipes affectées actuellement sur d'autres grands chantiers en cours, qui s'achèveront à l'horizon 2015 (LGV Tours-Bordeaux et Bretagne-Pays de Loire, EPR de Flamanville...).

Le Grand Paris Express, c'est aussi l'opportunité d'insérer des publics éloignés de l'emploi, de les former et de leur donner une possibilité d'insertion pérenne. C'est une pratique que la profession développe depuis plusieurs années avec succès.

J'espère, Monsieur Le Premier Ministre, vous avoir apporté un éclairage utile sur ce dossier important et vous avoir convaincu de la capacité de nos entreprises à réaliser l'ensemble du projet.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile et vous prie d'agréer, Monsieur Le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

*Il n'y a pas de doute sur l'importance de la sécurisation de l'emploi mais  
c'est important pour mon secteur d'activité.  
Cordialement*

Patrick BERNASCONI